

## Webinaire « PARCS – Recensez les installations solaires de votre territoire »

### Questions & Réponses

#### Sur la mise en place des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)

**Q. Peut-on obtenir des projections climatiques plus locales qu'à l'échelle du pays ?**

**R. ADEME :** Oui, il existe plusieurs sites proposant de visualiser en tout point du globe les projections d'élévation du niveau de la mer dans les décennies à venir. Il existe également le site Drias de Météo France qui permet d'explorer les projections climatiques en métropole et outre-mer (<http://www.drias-climat.fr/>). Et enfin, un autre site de Météo France, peut-être plus accessible : Climat HD (<https://meteofrance.com/climathd>), avec le climat passé et futur par régions françaises.

---

**Q. Les EPCIs n'ayant pas mis en place leur PCAET font-ils face à des "pénalités" ?**

**R. ADEME :** En théorie, il est sensé y avoir une amende pour les EPCIs n'ayant pas mis en place leur PCAET dans les temps. En pratique, l'État souhaite plutôt accompagner les collectivités pour qu'elles prennent en main ce sujet-là, comprendre d'éventuels blocages et faire en sorte que le PCAET soit élaboré et mis en œuvre puisque de toute façon, punition ou pas, la température continue d'augmenter. Le sujet n'est pas de punir mais d'agir. Le rôle de l'ADEME est de comprendre les collectivités et de les accompagner pour agir.

---

**Q. Quel est le critère pour être obligé de mettre en place un PCAET ?**

**R. ADEME :** Il faut être un EPCI de plus de 20 000 habitants.

---

**Q. Quel est le 2nd EPCI à La Réunion qui a validé son PCAET ?**

**R. ADEME :** Il s'agit de la CIVIS (Communauté intercommunale des Villes solidaires), l'EPCI du sud-ouest de La Réunion, qui a tout récemment validé son PCAET.

## Sur la solution PARCS

**Q. Les installations photovoltaïques (PV) agricoles sont-elles également recensées, que ce soit sur les toits ou au sol ?**

**R. Reuniwatt :** Oui, l'objectif de PARCS est bien d'identifier toutes les installations PV présentes au sein d'une zone géographique délimitée, qu'elles soient au sol, en ombrière ou en toiture.

**Q. L'outil PARCS est-il utilisé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour définir les quotas des appels d'offres PV dans les territoires ?**

**R. Reuniwatt :** Pas à ce stade.

**Q. N'y a-t-il pas un intérêt de l'outil PARCS sur l'eau chaude solaire thermique pour détecter les zones les moins bien équipées ? Cela pourrait être exploité pour faire des campagnes de communication ciblées par exemple ?**

**R. Reuniwatt :** Pour l'instant, PARCS identifie les installations PV uniquement. Mais nous pouvons tout à fait envisager de mettre au point des variantes à notre solution pour que notre algorithme d'intelligence artificielle détecte plutôt d'autres types d'installations, comme les chauffe-eaux solaires par exemple.

**Q. Est-ce que Paris Est Marne&Bois (PEMB) avait un cadastre solaire ? Quels ont été les arguments de la collectivité pour partir sur votre solution ?**

**R. Reuniwatt :** PEMB n'avait pas mis en place de cadastre solaire lorsqu'ils ont souhaité faire appel à nous mais ils avaient une forte volonté de rapprocher des jeunes entreprises innovantes avec les collectivités pour permettre le déploiement d'expérimentations en situation réelle. PARCS est d'ailleurs une solution complémentaire au cadastre solaire, qui lui, vise à identifier le potentiel d'ensoleillement d'une zone.

**Q. En termes de coûts de la cartographie pour un territoire, peut-on avoir une "fourchette" ?**

**R. Reuniwatt :** Le coût de la solution dépend de la taille du territoire concerné. Rapprochez-vous de nous pour en savoir plus !

**Q. Est-ce que REUNIWATT propose ou proposera des prévisions de la production PV à l'échelle d'un territoire ?**

**R. Reuniwatt :** Oui, Reuniwatt peut fournir des prévisions de la production PV à l'échelle d'une centrale unique, mais aussi au niveau de tout un territoire ou d'un pays. Dans ce cas-là, c'est notre solution « Country Forecast » qui est concerné, et non PARCS. Rapprochez-vous de nous pour en savoir plus !

**Q. Les données PV de PARCS sont-elles consultables gratuitement par tous les publics sur un site web ?**



**R. Reuniwatt :** Nous vendons notre solution à des EPCIs ou à des collectivités territoriales. Ce sont ces acteurs-là qui choisissent ensuite de rendre, ou pas, la solution accessible à tous. Dans le cas de PEMB, la cartographie devrait être consultable sur le site de l'intercommunalité dès le mois de mai 2022 (<https://www.parisestmarnebois.fr>).

---

**Q. Pourrait-on avoir un exemple de rendu de la solution ? L'atlas est-il dynamique ou plutôt une cartographie figée ?**

**R. Reuniwatt :** La cartographie peut être dynamique si le client a souhaité faire apparaître une évolution chronologique des installations sur le territoire. En effet, nous pouvons fournir plusieurs cartes, réalisées grâce à des données d'entrée disponibles à des dates différentes (notamment les campagnes de prises de vues de la BD Ortho® de l'IGN), qui permettent de distinguer l'évolution du parc PV sur la zone concernée entre les deux dates retenues. Pour un exemple de rendu, nous vous invitons à vous rapprocher de nous.